



## Séparation et garde des enfants tierce personne mineure

Par **sandra**, le **13/10/2011** à **14:20**

Bonjour,

Le papa de mes filles de 2 et 4 ans est parti depuis 2 mois. Nous n'étions ni mariés ni pacsés. Ma fille de 4 ans vient de m'apprendre qu'il est parti pour une élève de 16 ans 1/2 (il en a 34). Je laissais mes filles voir leur papa du dimanche midi au mardi matin. Cela fait donc 3 dimanches qu'elles voyaient cette jeune fille et maintenant elles sont carrément allées manger chez les parents de cette jeune fille.

Nous devons aller voir une médiatrice familiale mercredi 19 octobre afin de nous arranger pour la garde des filles mais je ne sais plus quoi faire.

Suis-je en droit de demander que les filles ne soient pas en contact avec cette jeune fille?

Est-il, lui, dans ses droits de voir n'importe qui lorsqu'il a la garde de ses filles?

Il gagne 1400 euros par mois, à combien peut être établi la pension alimentaire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Sandra GOFFINET

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **14:29**

[citation]Suis-je en droit de demander que les filles ne soient pas en contact avec cette jeune fille?[/citation] non

[citation]Est-il, lui, dans ses droits de voir n'importe qui lorsqu'il a la garde de ses

filles?[/citation] oui, tant que ça ne met pas en danger les enfants

[citation]Il gagne 1400 euros par mois, à combien peut être établi la pension alimentaire?[/citation] ça dépend de vos revenus aussi, de vos charges, de ses charges